



Tout savoir sur le droit à la formation CPF

Conseils pratiques publié le **30/03/2021**, vu **1279 fois**, Auteur : [Tout sur le droit](#)

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est une loi votée en mars 2014 pour renforcer le dispositif de la loi sur la formation professionnelle des travailleurs

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est une loi votée en mars 2014 pour renforcer le dispositif de la loi sur la formation professionnelle des travailleurs. Promulgué en remplacement du Droit Individuel à la Formation (DIF), ce dispositif vient appuyer le financement du droit à la formation continue et à l'évolution professionnelle des salariés. Le nombre d'heures de formation cumulables a été revu et est passé de 120 heures sur 6 ans à 150 heures sur 7 ans. Dans cet article, nous vous présentons tous les avantages d'un Compte Personnel de Formation aussi bien pour un salarié que pour une entreprise.

Qu'est-ce que le CPF (compte personnel de formation) ?

Il s'agit d'un dispositif de formation professionnelle mis en place pour accompagner les salariés dans la construction de leur parcours professionnel. Il a été lancé le 1^{er} janvier 2015 en remplacement du DIF (Droit Individuel à la Formation). Ce dispositif accorde un crédit d'heures aux employés pour suivre des actions de formations pour mettre en œuvre leur propre projet d'évolution professionnelle. Il peut s'agir d'un projet de promotion, de mobilité ou d'une reconversion professionnelle. Le salarié peut l'utiliser pour acquérir un diplôme supplémentaire, une certification, un titre professionnel ou pour développer d'autres compétences indispensables pour réaliser un projet en cours ou à venir. Mais à qui s'adresse ce compte personnel de formation ?

Le compte personnel de formation s'adresse à tous les salariés qu'ils soient des agents publics, des agents contractuels (en CDD ou en CDI) ou des agents titulaires. Le compte personnel de formation s'adresse également aux agents recrutés par un employeur du secteur public avec un contrat de droit privé. Il faut noter que la création d'un [compte formation CPF](#) ne nécessite pas beaucoup d'informations.

Quels sont les avantages du Compte Personnel de Formation ?

Le compte personnel de formation offre de nombreux avantages aux salariés et aux entreprises. En effet, ce dispositif permet à un public plus large de profiter du droit à l'évolution professionnelle ainsi qu'à la formation continue. Plus de 18 millions de salariés, jeunes diplômés ou demandeurs d'emploi pourront bénéficier de ce droit à la formation professionnelle.

Contrairement au DIF, le CPF permet d'attacher les droits au salarié plutôt au contrat. Le salarié pourra donc bénéficier d'un suivi de la part de son CPF tout au long de sa carrière professionnelle. Le CPF se charge aussi de transférer le capital de formation du salarié à une autre entreprise si

ce dernier changeait d'entreprise sans pour autant perdre ses heures accumulées. Cliquez [ici](#) pour en savoir davantage sur le Compte Personnel de Formation.

Le salarié jouit également d'une indépendance personnelle puisque le CPF lui offre la possibilité de mobiliser lui-même son capital d'heures de formation. Ainsi, il sera en mesure de concrétiser facilement son projet de formation. Ceci dit, le salarié n'est plus obligé de négocier directement avec son employeur en ce qui concerne le choix de sa formation professionnelle. Cependant, il doit s'assurer que les heures de formation soient hors de ses heures de travail au sein de l'entreprise. Cette formation ne doit donc pas empiéter sur son rendement professionnel.